



Agent Orange, chronique 20 : De Kennedy à Seveso

Par [André Bouny](#)

Mondialisation.ca, 01 mai 2014

Région : [Asie](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Guerre USA OTAN](#), [Histoire, société et culture](#), [Transnationales](#)

Le 10 août 2013, *vietnamplus* publiait un article dont le titre laisse dubitatif : A So, la « terre morte », renaît comme un phénix [ah bon !]

Il y a 52 ans, jour pour jour, les États-Unis ont commencé l'opération Ranch Hand, nom de code militaire donné à l'épandage de l'Agent Orange au Viêt Nam. Plusieurs millions de

Vietnamiens en souffrent encore aujourd'hui...

L'aéroport d'A So, commune de Dong Son, district d'A Luoi dans la province de Thua Thiên-Huê (Centre), est un des « points chauds » contaminés par l'Agent Orange/dioxine. Quarante ans après la guerre, la vie est revenue sur cette « terre morte ».

Fin juillet, le soleil et le vent s'harmonisent avec une immense forêt d'acacias [certaines variétés d'acacia ou résineux peuvent effectivement se développer sur les sols contaminés, sans pour cela recréer la forêt primitive] et de cajepulier dans la commune de Dong Son, district d'A Luoi. Une haie verte de févier entoure l'aéroport militaire A So qui est considéré comme le site le plus contaminé par l'Agent Orange/dioxine de la province de Thua Thien-Huê. Il semble que la population ait oublié l'alerte effrayante « Soyez vigilants de la dioxine : Il est interdit de loger, de cultiver, d'élever et de pêcher dans la commune de Dong Son », lancée par le Comité national de traitement des conséquences de la guerre chimique au Viêt Nam, dit « Comité 10-80 ».

Située à 25 km du centre du district d'A Luoi, la commune de Dong Son, qui était traversée par la piste Hô Chi Minh, était renommée en tant que « terre morte ». Pendant la guerre du

Viêt Nam, l'armée américaine a pulvérisé de 1961 à 1971 sur ce district plus de 432.000 litres de défoliants, soit l'équivalent de 11 kg de dioxine, des plus de 80 millions de litres répandus dans le Sud du Viêt Nam.

Fondée en 1992, Dong Son est une commune démunie en raison des graves conséquences laissées par la guerre chimique, causant de grandes difficultés à la population locale.

Selon le président du Comité populaire de la commune de Dong Son, A Viet Minh, lors des premiers jours, la population était très inquiète des effets de la dioxine ainsi que des bombes et mines laissées par la guerre. Pendant la guerre, l'aéroport d'A So a servi de lieu de stockage des défoliants de l'armée américaine. La teneur en dioxine à A Luoi qui est passée de 115,2 Pg en 1990 à 112 Pg en 1996, a une incidence directe sur l'environnement comme la population locale. Le district compte actuellement 4.227 victimes de l'Agent

Orange/dioxine, notamment la commune de Dong Son qui à elle seule en recense 61.

Quarante années après la libération, il n'existe plus de fils de fer barbelé, de terres infertiles ou de cratères dans la rue. Une haie verte de févier de près de 3 km entoure le « point chaud » d'A

So, conformément à un avis de scientifiques. Cette mesure a contribué à limiter les méfaits de la dioxine, à recouvrir les sols contaminés et à isoler la population et les animaux de cette zone dangereuse.

Dong Son compte actuellement 310 familles totalisant 1.360 personnes des ethnies Pako, Ta

Oi, Ka Tu, H're, Van Kieu et Kinh qui vivent ensemble et pratiquent la riziculture sur 82 ha.

Parallèlement à la plantation de 500 ha de forêt, Dong Son est en tête dans le district d'A Luoi en matière d'élevage avec un cheptel de 301 bœufs et de 145 buffles, outre plus de 9.000 volailles.

Cette commune est raccordée au réseau électrique, possède son école et ses services médicaux. Fin 2011, grâce à l'assistance du Groupe de dialogue Viêt Nam-États-Unis, un réseau d'adduction d'eau potable a été construit, contribuant à améliorer la vie des ethnies minoritaires. La population locale bénéficie d'aides de l'État, d'organisations vietnamiennes et étrangères pour le développement de l'élevage de volailles et de diverses cultures...

A Luoi envisage de construire une zone de preuves retraçant l'histoire de la guerre chimique.

D'un coût estimé à plus de 600 milliards de dongs [1 euro vaut 29 170 Dongs], cette zone comprendra l'aéroport d'A So, les zones naturelles dévastées, le carrefour de Bot Do, ainsi qu'un centre médical de traitement et de réadaptation fonctionnelle des victimes de l'Agent Orange/dioxine.

Avec ces réalisations, la douleur et les pertes de la population de Dong Son se sont [devraient] atténuées.

Les autorités et la population locales feront tout leur possible pour que la guerre et ses conséquences cruelles ne hantent plus leur avenir, a déclaré le président du Comité populaire de la commune, A Viet Minh. - VNA



Le même jour-anniversaire du premier épandage de l'Agent Orange sur le pays, *vietnamplus* rapporte : Dioxine: une lutte inlassable pour la justice des victimes

Cinquante-deux ans se sont écoulés depuis le largage, par l'armée américaine, de milliers de tonnes d'Agent Orange sur le Viêt Nam. Contenant de la dioxine, l'Agent Orange détériore tant l'environnement que la vie humaine. Plusieurs millions de Vietnamiens en souffrent encore.

Reportage de la *Voix du Vietnam* [radio].

Il y a 10 ans, l'Association des victimes vietnamiennes de l'Agent Orange/dioxine (VAVA) a déposé une plainte contre 37 compagnies chimiques américaines ayant produit cette substance, afin de rendre justice à ces victimes. Leur combat se poursuit encore aujourd'hui.

Le Viêt Nam compte plus de 3 millions de personnes atteintes d'au moins une maladie liée à la dioxine. Nombre d'entre elles ont donné naissance à des enfants malformés et toutes vivent dans des situations extrêmement difficiles. Des milliers de personnes sont mortes, des milliers d'autres se sont vu priver du droit à la procréation, et autant de nouveau-nés, du droit à la vie.

Obstétricienne chevronnée ayant travaillé pendant une quarantaine d'années à l'hôpital Tu Du, à Hô Chi Minh-Ville, la doctoresse Nguyen Thi Ngoc Phuong a assisté, dès 1965, à la naissance des premiers enfants contaminés par la dioxine. La majorité était des êtres congénitalement malformés, sans cerveau, sans yeux, sans bras ni jambes... ou des siamois. Ces images terribles l'ont obsédée à tel point qu'elle a décidé de s'engager dans la lutte pour la justice des victimes de l'Agent Orange. Depuis 1987, elle se rend dans différents congrès internationaux de médecine pour présenter la situation des victimes vietnamiennes. Récemment, Nguyen Thi Ngoc Phuong a pu parler à des parlementaires, étudiants et professeurs américains. Ses témoignages les ont profondément touchés. Elle raconte : « À l'Université de Washington, un professeur m'a dit : « Doctoresse, j'ai vraiment honte et me sens humilié de voir à quel point le gouvernement américain a causé du tort à la population vietnamienne. Que devons-nous faire maintenant pour réparer en partie nos

péchés ? ». Vous voyez, il est clair que les Américains en général nous soutiennent. Les anciens combattants américains ont eux-mêmes porté plainte contre les firmes chimiques impliquées. C'est pourquoi notre procès bénéficie de leur soutien total. »

Engagé dès le début dans la lutte pour la justice des victimes vietnamiennes de la dioxine, le professeur et juriste Luu Van Dat, l'un des 4 avocats de l'Association Internationale des

Juristes Démocrates, nous donne les analyses suivantes : en dépit de l'évidence des conséquences de l'Agent Orange, il n'est pas facile d'obliger les firmes chimiques américaines à dédommager les Vietnamiens. Ce procès dure longtemps puisqu'il concerne la guerre au Viêt Nam et la responsabilité des États-Unis. C'est un procès sans précédent dans le monde. La partie mise en cause comprend des groupes économiques ultra-puissants. Cependant, le Viêt Nam jouit de certains avantages. Plusieurs avocats performants lui ont offert leur aide, et ce sans toucher le moindre frais. L'avocat Luu Van Dat explique : « Tant que justice ne sera pas faite, la lutte continuera. Je veux vous dire que dans un avenir proche, il pourrait y avoir de nouveaux procès civils intentés par les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange. Nous nous dirigeons vers le succès. J'espère que bientôt, les compagnies chimiques américaines comprendront le problème, seront moins obstinées et accepteront soit d'obéir au tribunal, soit de négocier le règlement du dossier avec le Viêt Nam. »

Entre 1967-1968, plusieurs scientifiques américains ont confirmé à leur président que l'Agent

Orange contenait de la dioxine. Les organisations non gouvernementales dans le monde n'ont pas tardé à condamner le largage de l'Agent Orange au Viêt Nam, en appelant le gouvernement et les producteurs chimiques américains à dédommager les Vietnamiens. Le Conseil mondial de la Paix a décrété le 10 août comme « journée pour les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange ». Une bonne quarantaine de partis communistes dans le monde ont publié des résolutions exhortant le gouvernement américain à endosser sa responsabilité vis-à-vis des Vietnamiens. Le général Nguyen Van Rinh, président de l'Association des victimes vietnamiennes de l'Agent Orange/dioxine en est convaincu : avec le soutien des peuples épris de justice dans le monde, la lutte des victimes vietnamiennes aboutira. « Notre premier objectif est de persévérer dans cette lutte pour la justice, pour réclamer l'égalité dans le traitement des victimes de l'Agent Orange, dit-il. Nous demandons à ce que les victimes vietnamiennes soient indemnisées de la même façon que les victimes américaines et sud-coréennes, qui ont déjà reçu des dédommagements de la part des compagnies chimiques américaines. Deuxièmement, nous exhortons le gouvernement et les producteurs chimiques américains à dépolluer l'environnement. Enfin, nous appelons les compagnies américaines à apporter des aides humanitaires aux victimes vietnamiennes de l'agent orange.»

L'Agent Orange/dioxine a eu des impacts sur la troisième, voire la quatrième génération de bon nombre de familles vietnamiennes. Et tant que justice ne sera pas faite, les victimes et leurs compagnons de combat ne s'arrêteront pas. - VNA

Le 5 septembre 2013, *l'humanite.fr*, titre : L'Agent Orange toujours meurtrier

À l'heure où l'actualité syrienne nous rappelle la monstruosité que constitue l'utilisation des armes chimiques, officiellement interdites par les conventions

internationales depuis 1926, nous n'avons pas oublié que l'histoire est jalonnée de crimes chimiques perpétrés contre les populations civiles au cours des guerres afin de semer la terreur et tenter d'annihiler toute résistance. Les vétérans de la guerre du Viêt Nam ne l'ont pas davantage oublié. De 1964 à

1973, l'armée américaine a déversé sur ce pays d'Extrême-Orient 80 millions de litres d'un puissant défoliant contenant de la dioxine, connu sous le nom d'Agent Orange, qui quarante ans après la fin de la guerre empoisonne toujours la population. L'Agent Orange a eu des conséquences terribles sur la population, souvent sur plusieurs générations. Il a provoqué des malformations, des cancers, de graves affections du système nerveux à grande échelle, puisqu'on estime à cinq millions le nombre des Vietnamiens affectés par les épandages de ce produit chimique. Bien après la fin de la guerre, en 1994, lorsque le président Clinton lève enfin l'embargo contre le Viêt Nam, il refuse toute réparation, après les désastres humains et écologiques provoqués par l'Agent Orange.

Jean-Paul Piérot

Le lendemain, *alterinfo.net*, publie Emploi de l'arme chimique : les États-Unis ont oublié le Viêt Nam, *Andreï Fedyachine*

Le ministère russe des Affaires étrangères a souligné que les signaux américains annonçant leur prochaine ingérence dans le conflit syrien étaient de plus en plus inquiétants.

Selon Moscou, le prétexte d'une telle ingérence ne repose que sur des hypothèses qui ne sont étayées par aucune enquête indépendante minutieuse sur l'emploi de l'arme chimique dans la banlieue de Damas le 21 août. La réaction de la communauté internationale et de certains

États à l'emploi d'armes chimiques doit s'inscrire dans un cadre juridique strict, a déclaré le 5 septembre le porte-parole du ministère russe des AE Alexandre Loukachevitch : « Le gouvernement de Bachar al-Assad a plus d'une fois exclu l'emploi d'armes chimiques contre son peuple en assurant la communauté mondiale qu'il s'acquittait des engagements pris en vertu du protocole de Genève de 1925. La Syrie a adhéré au document. Les États-Unis se sont réservés lors de sa ratification le droit d'employer les substances toxiques contre « tout État ennemi ou ses alliés » violant les clauses du protocole. »

Il s'agit du Protocole de Genève sur la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques et similaires, ainsi que de toute matière analogue, en date du 17 juillet 1925. C'est l'un des documents fondamentaux interdisant l'emploi de moyens barbares d'extermination.

Les États-Unis ont violé les premiers ce protocole pendant la guerre au Viêt Nam. Le Pentagone menait entre 1961 et 1971 une guerre chimique d'envergure contre le Viêt Nam en dispersant l' « Agent Orange » sur d'immenses territoires. D'après les statistiques très incomplètes, plus de 4 millions de personnes ont été victimes de cette arme chimique.

Les munitions de combat chimiques ont été pour la première fois employées par les troupes allemandes en 1915 contre la ville belge d'Ypres. L'humanité lutte depuis cette époque pour prohiber et éliminer les armes chimiques.

Le 21 novembre 2013, *lavoixdunord.fr* publie, Des champignons pour venir à bout des dioxines

Par Angélique Da Silva-Dubuis et Geoffroy de Saint Gilles

Un projet de recherche, unique au monde, est lancé à Halluin. Il s'agit de restaurer les sols contaminés par l'ancien incinérateur grâce à des champignons naturellement présents dans le sol. Une expérimentation chiffrée à 800 000 euros [...]

Quinze ans après la fermeture de l'ancien incinérateur suite à la découverte de dioxines dans le lait des vaches, avec des taux de deux à six fois supérieurs à la norme, les scientifiques entrevoient l'espoir de dépolluer les sols. L'association Halluin 3R, qui coordonne depuis janvier 2012 un vaste projet de recherche avec quatre laboratoires de la région, a dévoilé les résultats d'études préliminaires. Le premier acte a été la création d'un potager expérimental sur le site de la ferme du Noir Pot au pied de l'actuel Centre de valorisation énergétique (CVE). Propriété de Triselec, cette ferme fait partie du périmètre agricole - plus de 30 hectares - condamné après 1998. Dans le secteur le plus pollué, la teneur du sol en dioxines est de 42 ng par kilo de matière sèche pour une moyenne nationale inférieure à 20 ng (le nanogramme est l'équivalent d'un millionième de milligramme). C'est précisément sur le site où tous les marqueurs sont au rouge que les scientifiques ont implanté un potager. Objectif : étudier le transfert des dioxines du sol vers les plantes. On sait que l'exposition de l'homme aux dioxines se fait à plus de 90 % par les aliments d'origine animale. Les molécules se concentrent en effet dans les aliments riches en graisse (lait, œufs, viande, poisson...).

« Lever le doute »

« Mais il s'agissait de lever définitivement le doute à l'égard de la population locale. Les légumes ne reprennent pas la pollution des sols » insiste Jean-Luc Deroo, maire d'Halluin.

C'est ce que tendent à prouver les analyses de ce test grandeur nature. Une vingtaine de variétés de légumes ont été cultivées sur cette parcelle de 200 m², sans aucun produit phytosanitaire. Sur la majorité des douze légumes analysés, les scientifiques n'ont détecté que quelques molécules de dioxines à des niveaux extrêmement bas, « proches des limites de détection analytique », souligne Annabelle Carlier, directrice d'Halluin 3R. Zéro trace de dioxines dans les pommes de terre par exemple mais 1,503 ng/kg pour l'une des 17 molécules de dioxines trouvées dans les petits pois. Pour quelle norme ? S'agissant des légumes, aucune norme n'existe, compte tenu de « l'innocuité » des molécules sur les végétaux. À titre de comparaison, la norme pour le lait est fixée à 3 ng par kilo de matières grasses. Des conclusions rassurantes selon les scientifiques mais les analyses vont se poursuivre sur des fruits notamment, ainsi que sur des salades, avec un échantillon hors-sol afin d'évaluer les retombées atmosphériques. Car si ce projet de recherche s'attaque à la pollution historique des sols, la dioxine a fait beaucoup parler d'elle ces dix dernières années avec des pics de contamination dans plusieurs exploitations. La dernière remonte à 2008 dans un élevage laitier de Bousbecque. Des pollutions considérées comme orphelines par les pouvoirs publics, faute de pollueur identifié. La nouvelle usine d'incinération - un monstre de technologie capable de traiter 350 000 tonnes par an - est sous contrôle permanent. Les rejets de dioxines et furanes sont dix fois inférieurs à la norme européenne.

Un nouvel avenir agricole

À la question : est-ce que les champignons peuvent détruire les dioxines ? La réponse est hésitante. Pour Catherine Rafin, spécialiste des champignons à l'université du littoral de Dunkerque, ça peut fonctionner : « Notre difficulté principale est d'atteindre les particules de dioxines car, contrairement aux métaux lourds, la dioxine se colle à la terre. Nous avons essayé de la séparer avec de l'amidon mais cela n'a pas été concluant. »

À l'université du littoral de Calais, Anissa Lounes Hadj Sarahoui et Joël Fontaine se tournent vers le *glomus geosporum*, *mosseae* et *constructum*, trois variétés de champignons

mycorhiziens arbusculaires déjà utilisées pour aider une plante à combattre la sécheresse et la pollution : « Du trèfle, de la luzerne et du ray-gras (plante fourragère) vont être plantés dans de la terre du Noir Pot mais en laboratoire pour voir ce que devient la dioxine dans ces plantes », annonce Anissa Lounes Hadj Sarahoui.

Voilà à quoi vont servir les 790 000 euros débloqués pour les trois années de recherche avec l'espoir d'ici à 2016 de publier des articles scientifiques : « Il n'y a pas qu'à Halluin que des terres sont polluées mais partout en France et dans le monde, souligne Jean-Luc Deroo.

L'enjeu est de retrouver un sol propre et pourquoi pas reprendre une activité agricole. »

Le 29 du même mois, *aisnenouvelle.fr* publie Fûts de dioxine : l'affaire qui a dopé l'écologie

AISNE - Le 19 mai 1983, 41 fûts de dioxine provenant de Seveso, en Italie, étaient découverts dans une maison d'Anguilcourt-le-Sart. L'affaire, dans un contexte d'écologie balbutiante, avait défrayé la chronique. Trente ans plus tard, les déchets de la société Spedilec, à Saint-Quentin, font encore parler d'eux.

C'était il y a un peu plus de 30 ans. Certains ont oublié, d'autres se rappellent vaguement de quelques fûts de dioxine retrouvés au fond d'une grange, aux confins d'un village axonais.

D'autres encore en ont un souvenir très vif, surtout les habitants d'Anguilcourt-le-Sart. Et pour cause, le scandale, c'était chez eux.

Le 19 mai 1983, 41 fûts de dioxine sont retrouvés dans la grange d'un ancien boucher septuagénaire, habitant Anguilcourt, André Droy. Stupeur parmi la population.

Mais remontons le temps. Le 10 juillet 1976, un nuage contenant de la dioxine s'échappe d'un réacteur de l'usine chimique Icmesa et se répand sur la plaine lombarde en Italie. Quatre communes, dont Seveso, sont touchées.

À l'époque on ne sait pratiquement rien des conséquences des retombées de dioxine sur la population. On sait en revanche que l'une des substances libérées est une composante de « l'Agent Orange », utilisé au Viêt Nam par l'armée américaine.

Finalement, 193 personnes seront atteintes de chloracnée et plus de 3 000 animaux vont mourir intoxiqués par cette substance 10 000 fois plus toxique que le cyanure. La catastrophe de Seveso a donné son nom à tous les sites de production classés à risque en Europe.

En août 1982, les déchets toxiques sont enlevés du réacteur en vue du démantèlement des installations et transférés dans des fûts, pour être incinérés à Bâle, en Suisse. Mais certains n'arriveront jamais. Leur trace se perd après la frontière entre l'Italie et la France, à Vintimille où ils sont transportés par la société Trajora. Les fûts disparaissent sur le territoire français.

La société Manesmann, chargée de leur élimination par Hoffman-La Roche, propriétaire

d'Icmesa, devait détruire les fûts sans passer par un sous-traitant. Pourtant 41 barils vont se retrouver entre les mains de Bernard Paringaux, lui-même à la tête de la société Spedilec, spécialisée dans la « disparition » de déchets industriels et qui possède plusieurs dépôts à

Saint-Quentin.

Le nombre de sous-traitants va opacifier encore l'affaire. Paringaux, et, à moindre mesure, son homme de main Jean-Michel Quignon, va devenir le visage de « l'affaire des fûts de dioxine ».

Quignon, ancien habitant d'Anguicourt-le-Sart, contacte le fils Droy, un vieil ami. « Il a dit qu'il voulait déposer des fûts pour quelques jours. Selon lui, il y avait du goudron et du matériel électrique à l'intérieur », avait alors témoigné André Droy.

La dioxine sera entreposée là, entre le 8 novembre 1982 et le 19 mai 1983, laissée aux caprices des intempéries.

Quand finalement Paringaux avoue aux forces de l'ordre où il a entreposé clandestinement les fûts, le 19 mai 1983, suite à l'enquête d'une journaliste de Science et Vie, la gendarmerie et l'armée partent à l'assaut d'Anguicourt-le-Sart.

Ce jour-là, Yves Piot, alors âgé de 16 ans, revient du lycée : « Les rues étaient bloquées, le

village était envahi de journalistes venant de toute l'Europe. J'ai dû prouver aux policiers que je vivais bien à Anguicourt. » Et ensuite ? Ensuite, l'armée prendra le relais, chargeant les fûts vers le camp militaire de Sissonne. « Pendant des mois, le village était peuplé de gens qui prenaient des photos, l'affaire a été tellement médiatisée..., se souvient l'ancien lycéen. On n'en pouvait plus, c'était un peu n'importe quoi. Pour nous, ce n'était pas si grave, les fûts étaient en bon état. Vous auriez vu comment l'armée les a chargés, sans protection, rien...

Alors pourquoi on se serait inquiété ? »

Anaïs CARPENTIER

Ce 22 novembre marquait le 50ème anniversaire de l'assassinat de J. F. Kennedy et tous nos formateurs d'opinion n'ont pas manqué de nous rappeler tout le bien qu'il faut penser de ce « héros » de l'Occident.

Pourtant, il ne suffit pas d'avoir été assassiné (par qui ?) pour entrer dans l'Histoire par la grande porte. Ce pur produit du système élitair américain s'est en effet distingué par des décisions qui font de sa présidence une calamité pour les peuples du monde...

Entré en fonction en janvier 1961, dès mars, Kennedy lance un programme d'armement parmi les plus importants en temps de paix : il double le nombre de missiles nucléaires balistiques intercontinentaux ; augmente le nombre de bombardiers stratégiques et celui des autres missiles ; et quadruple les unités de lutte subversive dites « anti-guérillas ».

En avril, il ordonne de renverser le gouvernement révolutionnaire de Fidel Castro. Des bombardiers américains maquillés aux couleurs cubaines attaquent les bases aériennes de l'île et détruisent les appareils au sol tandis que des bâtiments de guerre appuient le débarquement sur l'île d'une troupe de 1.500 exilés cubains recrutés et entraînés aux États-Unis par la CIA. Cette « invasion de la baie des Cochons », perpétrée en violation flagrante de la légalité internationale, se solde fort heureusement par un échec cuisant des États-Unis et de leurs mercenaires. Mais le peuple cubain déplore 176 tués et 4.000 blessés.

En août, Kennedy déclenche l'opération Ranch Hand, une guerre chimique contre la population du Viêt Nam qui consiste à répandre, sur les forêts et les récoltes, un défoliant connu sous le nom d'Agent Orange. Jusqu'en 1971, près de 80 millions de litres de ce défoliant sont déversés sur le Sud du Viêt Nam, principalement par avion. Plus de 2,5 millions d'hectares de forêts et de terres sont contaminés.

L'Agent Orange, qui contient de la dioxine, est un danger pour l'être humain. Les personnes exposées peuvent développer des cancers de divers types ou, s'il s'agit de femmes, mettre au monde des enfants présentant des malformations rares et monstrueuses : absence partielle ou totale de membres, tête disproportionnée, tronc à deux têtes, absence de cerveau, ...

De tels enfants continuent de naître aujourd'hui car les mutations génétiques acquises par les personnes contaminées se transmettent à leur descendance. Selon les autorités

vietnamiennes, 800.000 personnes seraient encore malades du fait de leur exposition à la dioxine et 150.000 enfants souffriraient de malformations.

Après la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants de l'entreprise IG Farben qui avaient produit le gaz Zyklon B utilisé dans les chambres à gaz ont été jugés, reconnus coupables de crimes de guerre et condamnés. Serait-il anormal que les dirigeants civils et militaires des États-Unis qui portent la responsabilité de l'épandage de l'agent orange sur le Vietnam subissent le même sort ?

Pour Kennedy, qu'il suffise que sa mémoire soit définitivement associée à un des crimes les plus horribles du XXème siècle, et qu'en France, au moins symboliquement, l'on débaptise les rues et avenues – trop nombreuses – qui portent son nom. [1]

Jean-Pierre Dubois

[1] En région parisienne, on trouve des rues ou avenues dédiées à Kennedy dans les villes

suivantes : Paris (16ème), Le Bourget, Le Kremlin-Bicêtre, Charenton-le-Pont, Nogent-sur-

Marne, Rosny-sous-Bois, Massy, Alfortville, Montigny-le-Bretonneux, Villeneuve-Saint-Georges,

Viry-Châtillon, Antony, Pavillons-sous-Bois, Colombes, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil, Saint-

Maurice,... Même chose en Bretagne à Saint-Malo, Brest, Quimper, Lorient, Auray, Guingamp,

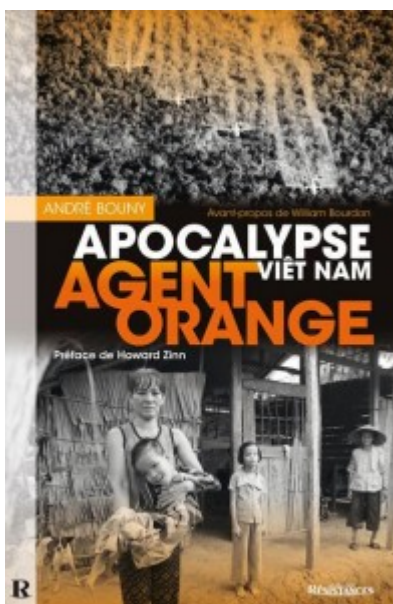
Carhaix, Landerneau,... En plus d'un cours et d'un gymnase, Rennes a même donné le nom de

Kennedy à une de ses stations de métro.

Pour les lecteurs qui veulent aller plus loin :
<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html>



*André Bouny, pt du Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange, auteur de « Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam », Éditions Demi-Lune, 2010, Paris :
<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html#Description-du-livre>*



Articles Par : [André Bouny](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca